24e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 14 3 AVRIL 1902

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

LE DÉMONISME

ÉTUDE HISTORIQUE, CRITIQUE ET THÉOLOGIQUE

On peut dire en toute vérité que le démonisme, ou l'intervention et l'influence du démon sur l'homme par le moyen des créatures, remonte au paradis terrestre. C'est là, en effet, que le démon, se servant du serpent, trompa nos premiers parents, et leur esprit s'étant révolté contre Dieu, ils sentirent de suite en eux-mêmes les révoltes de la chair contre l'esprit. Dès lors aussi le démon dut comprendre qu'il avait deux moyens puissants entre tous de tromper et de perdre l'homme : l'orgueil et les convoitises de la chair ; et grâce surtout à ces deux terribles passions habilement exploitées, le démon ou plutôt les démons ne tardèrent pas à exercer une influence singulièrement puissante dans le monde, au point de pouvoir être appelés en toute vérité les « princes de ce monde. »

Pour procéder avec plus d'ordre et de méthode, nous diviserons la présente étude en neuf chapitres : — 1° Le démonisme dans l'idolâtrie ; — 2° Le démonisme dans l'occultisme ancien et moderne ; — 3° Le démonisme dans les guérisons de maladies et autres opérations merveilleuses ; — 4° Le démonisme dans la divination ; — 5° Le démonisme dans les pactes ; — 6° Le démonisme dans les sabbats ; — 7° Le démonisme dans la sorcellerie ; — 8° Le démonisme dans les possessions ; — 9° Le démonisme dans les obsessions.

Dans cette étude, nous ne voudrions nous montrer ni trop crédules ni trop incrédules, mais tout examiner froidement, à la lueur de la foi, de la raison et de l'histoire, et indiquer ce qu'on doit regarder comme faux, ce qu'on doit regarder comme douteux et ce qu'on doit regarder comme vrai, ensuite ce qu'on peut expliquer naturellement, et enfin ce qu'on ne peut expliquer qu'en recourant à une intervention diabolique.

Chapitre Ier. — Le démonisme dans l'idolâtrie

§ 1er. — *Origine de l'idolâtrie*

Assurément, chassés du paradis terrestre dans la personne de leur premier père, les hommes n'arrivèrent pas de suite, mais par degrés, à l'idolâtrie ; et pour expliquer ces degrés, chaque auteur a son système à lui.

Pour nous, celui que nous trouvons le plus conforme à la raison et aussi à l'histoire, c'est celui d'Eusèbe, quelque peu développé par d'autres.

Les hommes sentant que Dieu était irrité contre eux après le péché d'Adam, et qu'il devait le devenir de plus en plus à cause de leurs péchés personnels, se détournèrent aussi peu à peu de lui. Cependant la crainte et aussi le besoin qu'ils avaient de la divinité pour être protégés et délivrés des maux qui les affligeaient ou les menaçaient, les faisaient aussi se retourner vers elle. Mais, en raison même de leurs sens, il leur fallait quelque chose qui leur rappelât sensiblement le souvenir de ce Dieu qu'ils voulaient prier.

Ils se tournèrent donc d'abord, pour faire leurs prières, vers le soleil, la plus noble des créatures matérielles, en qui ils trouvaient le souvenir le plus vivant de la divinité, et ils le montraient à leurs enfants. La nuit, c'était vers la lune ou vers les étoiles, et peu à peu ils furent amenés à les regarder comme des dieux véritables. Quand le ciel était sombre, à défaut du soleil et des astres, et aussi quand ils voulaient prier tout à fait à l'intérieur de leurs maisons, ils se tournaient vers le feu. En effet, quand on remonte aux temps les plus anciens, on ne trouve aucune mention de Saturne, de Jupiter, de Mars, etc., tandis qu'on retrouve le culte du soleil, des astres et du feu chez tous les anciens peuples.

Comme les hommes, dès les premiers jours du monde, se prirent à régler le temps sur le cours des astres, ils voulurent leur donner des noms pour les reconnaître, et ils leur donnèrent ceux des animaux qu'ils voyaient devant eux et dont ils se servaient pour leur usage. C'est ainsi qu'ils furent amenés à se tourner vers les animaux pour se

rappeler Dieu lui-même. De là à les adorer, il n'y avait pas bien loin. On avait porté les animaux dans le ciel pour donner leurs noms aux étoiles, on les en fit descendre pour les adorer : de là vient qu'on retrouve chez les Egyptiens et d'autres très anciens peuples le culte des animaux.

Mais quand on arrive à adorer des animaux, on ne tarde pas à comprendre qu'on pourrait bien aussi, et même à plus forte raison, adorer des hommes, et soit par orgueil, soit pour favoriser les passions, on en fit les principaux dieux. Quand par la mort les esprits de ceux qui s'étaient rendus célèbres furent remontés au ciel, on les en fit descendre pour animer les statues qu'on faisait à leur ressemblance afin d'en mieux garder le souvenir, et on voulait qu'elles parlassent et dirigeassent encore le monde qu'ils avaient dirigé de leur vivant.

Et comme les hommes sentaient toujours les passions régner en eux en maîtresses, ils étaient heureux de se donner des dieux qui avaient ces mêmes passions, et après avoir adoré des dieux passionnés, il était tout naturel qu'ils en vînssent à adorer les passions elles-mêmes, précisément en raison de leur force qu'ils sentaient et disaient irrésistible, et en conséquence comme divine, puisqu'ils la trouvaient plus forte qu'eux-mêmes. Mais, pour les rendre plus sensibles, ils leur donnaient une forme humaine ; c'est ainsi qu'ils adoraient la Vengeance, la Cruauté, l'Amour de la guerre, l'Amour des richesses, la Sensualité, l'Impudicité, etc., et ils leur donnaient un nom de dieu ou de déesse, car ils avaient transporté dans le ciel et divinisé les deux sexes. L'Amour de la guerre c'était Mars, l'Amour des richesses Plutus, l'Impudicité Vénus, le Vol lui-même Mercure.

Ils divinisaient de même ce qu'ils craignaient ou désiraient : la Mort, la Fièvre, la Fortune.

Mais les vertus, qu'ils étaient toujours forcés d'admirer, durent aussi être divinisées ; ainsi la Sagesse devint Minerve et cette Minerve était vierge.

En poursuivant un genre d'idées analogue, de leurs héros ils firent des astres : ainsi Bélus, premier roi des Assyriens, fut confondu avec le soleil, Apollon chez les Grecs, Phébé avec la lune.

On dira peut-être que ce ne sont après tout que des conjectures. C'est vrai. Mais au moins ces conjectures sont très vraisemblables, et peut-être même n'est-il pas possible d'en trouver qui expliquent mieux les faits.

Les philosophes sans doute et les savants voyaient bien la sottise et l'inanité de l'idolâtrie ; mais d'un côté ils avaient peur de l'opinion, peur du peuple auprès duquel ils n'osaient pas s'ériger en censeurs trop importuns, et d'un autre côté ils ne se sentaient sûrs de rien et ils voulaient eux aussi être libres de se laisser aller aux penchants de leur nature corrompue. Aussi on trouve dans leurs livres les plus flagrantes contradictions. A côté des pages qui montrent qu'ils avaient entrevu les plus sublimes vérités, on en trouve d'autres empreintes du doute le plus désolant, ou renfermant même les affirmations les plus erronées ou les plus insensées. Et, pour expliquer le bien et le mal et les différents penchants des hommes, plusieurs reconnaissaient deux principes suprêmes : l'un bon, l'autre mauvais ; ou bien une âme universelle du monde, laquelle est aveugle et donne naissance à deux dieux suprêmes : l'un bon et l'autre mauvais qui font la création, et se mettent en rapport avec les hommes et la nature par le moyen de dieux inférieurs, génies ou démons, bons ou mauvais aussi.

Ces doctrines avaient transpiré aussi jusque dans le peuple. Malgré la multiplicité des dieux généralement admise, on reconnaissait assez volontiers qu'il y avait un dieu supérieur aux autres : la Providence ne permit jamais que cette idée fît naufrage dans le monde. Mais de quels nuages elle était obscurcie ! Ainsi même ce Dieu suprême n'a pas la toute-puissance, ni la toute science, ni la vraie éternité, ni la suprême bonté ; il y a quelqu'un de plus fort que lui, contre qui il ne peut rien et qu'il est obligé de consulter : c'est le Destin. Il est obligé souvent de se faire aider pour arriver à ce qu'il veut ; il aime surtout les hommes heureux ou qu'il peut rendre heureux ; les autres, il ne peut rien ou presque rien pour eux ; il est bien immortel, mais il a un père, ou il sort de la matière ou du chaos. Cette magnifique définition que Dieu a donnée de lui-même : *Ego sum qui sum*, semble inconnue au monde en dehors du peuple juif.

§ 2. — *Le Démonisme dans l'idolâtrie*

L'idolâtrie ayant entièrement détourné les hommes de la connaissance et du culte du vrai Dieu, il est impossible que les démons n'y aient pas été au moins pour beaucoup. L'ange tombé qui fut homicide dès le commencement a dû toujours guetter la moindre fissure par où il pût infiltrer l'erreur et la corruption dans la pensée et les mœurs des hommes, déformer toutes les vérités et corrompre tout bien. Au berceau de toute erreur il y a en effet une vérité qui s'est déformée de plus en plus, et dans toute action ayant quelque grandeur il y a aussi un germe de vertu : l'erreur pure et le vice pur n'auraient pas d'influence sur le genre humain. C'est ce que les démons savaient fort bien ; aussi surent-ils en tirer un grand avantage.

Mais les démons ne voulaient pas seulement tromper et pervertir les hommes. Ils voulaient aussi, ils voulaient surtout satisfaire leur propre orgueil : ils sont, en effet, avant tout des esprits bouffis d'orgueil. C'est l'orgueil qui, dès le commencement, les a empêchés de se soumettre à Dieu et, selon un grand nombre de Pères, au Verbe qui devait s'incarner ; c'est l'orgueil qui les a poussés à vouloir être eux-mêmes leur propre fin dernière, se substituer à Dieu et s'élever au-dessus du Verbe incarné.

Et ce qu'ils ont voulu dès le commencement

ils le veulent toujours, puisqu'ils sont confirmés dans le mal ; et comme Dieu a toujours exigé des hommes le culte et le sacrifice, et qu'il les y a poussés par les oracles, et les a attirés à lui par les miracles, les démons aussi ont voulu qu'un culte même d'adoration leur fût rendu et que des sacrifices leur fussent offerts. Afin de se substituer pleinement à Dieu, au moins pour le plus grand nombre, ils ont voulu rendre des oracles et opérer des miracles.

Comme ce dernier genre d'opération appartient de moins près à la religion, nous en parlerons dans un autre chapitre, mais dans celui-ci nous devons traiter du culte, des sacrifices et des oracles.

I. Culte et adoration. — Les hommes ayant été poussés, comme nous l'avons dit, à se faire des statues et à les adorer, et même à adorer des animaux, les démons, pour ramener directement à eux ce culte et ces adorations, n'avaient qu'à prendre possession de ces statues ou de ces animaux, qu'à se montrer en eux, à agir par eux. C'est ce qu'ils firent.

Tous les païens généralement, ignorants, philosophes et savants, étaient persuadés qu'un dieu, c'est-à-dire un esprit, venait habiter dans les statues, en prendre possession et agir en elles à partir du moment où elles étaient consacrées. Or, une croyance générale et universelle, et qui a duré des siècles, ne peut pas être une croyance sans fondement. — Hermès Trismégiste, un des plus anciens philosophes dont il nous reste encore des écrits, avoue, dans une conversation avec Esculape, que les hommes délaissèrent le culte du Dieu véritable, mais qu'ils trouvèrent en même temps l'art de faire des dieux, et qu'impuissants à créer des âmes ils évoquèrent celles des démons et des anges pour les introduire dans des statues consacrées, afin de communiquer par elles aux idoles la faculté de bien faire ou de nuire ; et il ajoute : « Ne vois-tu pas, Esculape, que ces statues sont douées de sens, qu'elles sont animées d'esprit, et qu'elles opèrent une foule de prodiges... ? » — Porphyre nous apprend que ce sont les dieux eux-mêmes qui ont réglé les usages religieux, la forme des statues, les formules de prières pour les invoquer ou les contraindre, les jours fastes et les jours néfastes, et les lieux qu'ils habitaient le plus fréquemment.

Comme le Saint-Esprit s'appelle l'Esprit aux sept dons, Satan a voulu choisir sept esprits pour présider aux sept jours de la semaine ; et comme Dieu a donné à chaque nation, à chaque ville, à chaque homme, un ange tutélaire chargé de veiller sur eux et de les diriger vers leur fin dernière, de même Satan a voulu députer à chaque nation, à chaque ville, à chaque homme, un démon particulier chargé de les pervertir. Il y avait aussi, comme nous le savons par la Sainte Ecriture, les dieux ou démons qui tenaient à se faire honorer sur les hauteurs, peut-être parce que Dieu avait opéré de grandes choses sur les montagnes.

De même, tous les auteurs païens sont unanimes à assurer que, par le moyen de certaines invocations magiques, on pouvait animer d'un esprit divin un simulacre et même un animal, comme le bœuf Apis qu'un dieu possédait vraiment, des serpents aussi et d'autres animaux, et des hommes. Alors c'était la possession. Il est à remarquer que le culte du serpent surtout s'est répandu chez presque toutes les nations, qui avaient leur serpent sacré. Comment ne pas voir là bien clairement l'action du démon qui voulait toujours célébrer son premier triomphe sur l'homme au paradis terrestre ?

Le témoignage de milliers d'historiens affirme qu'on a vu des statues s'agiter, suer, répandre des larmes, sourire, parler, etc. Dans certains temples ces prodiges étaient habituels ; des statues s'y promenaient seules : à Héliopolis entre autres, on vit plusieurs fois une statue d'Apollon s'élever, d'un seul élan, jusqu'à la voûte du temple. D'après Valère-Maxime, les dieux Pénates qu'Enée avait apportés de Troie se transportèrent deux fois d'eux-mêmes à Lavinium. Saint Augustin, qui parle également de ce prodige, dit qu'il n'était point supérieur au pouvoir des dieux. Macrobe raconte aussi qu'à Héliopolis la statue du dieu Soleil est portée sur un brancard par des hommes de la première distinction qui, alors agités par l'esprit divin, sont absolument forcés de suivre la direction qu'il leur imprime. Denys d'Halicarnasse rapporte que les femmes de Rome, ayant fait élever de leurs propres deniers une statue d'argent à la Fortune, après la dédicace elle s'écria : « O femmes, en me dédiant cette statue vous vous êtes conformées aux saintes lois de la religion de votre cité ! » Certaines femmes qui se trouvaient là et n'avaient rien entendu, ne voulaient pas croire au rapport des autres, mais quelques instants après, au moment où se faisait un profond silence, la statue répéta plus haut les mêmes paroles et toutes entendirent parfaitement, quoique le temple fut entièrement plein. Tite-Live et Valère-Maxime racontent que les Romains, après la prise de Véies, voulurent transporter à Rome la statue de Junon. « O Junon, s'écria un soldat romain en portant la main sur la statue de la déesse, vous plaît-il d'abandonner les murs de Véies et de vous installer à Rome ? » La statue fit un signe de tête pour indiquer qu'elle y consentait et ajouta : « Oui, je le veux bien » ; et enlevée par les vainqueurs elle sembla à l'instant perdre sa pesanteur et les suivre plutôt que se faire porter.

Les païens savaient que les dieux protecteurs étaient présents dans les temples où leurs statues étaient régulièrement consacrées, mais que l'*évocation* les forçait d'en sortir. Aussi généralement les généraux romains, lorsqu'ils assiégeaient une ville dont ils avaient l'espoir de s'emparer, avaient soin d'en évoquer au moyen d'un charme, *carmen*, les dieux tutélaires : sans cela ils n'eussent pas cru pouvoir prendre la ville, ou ils eussent regardé comme un crime d'en faire les dieux prisonniers.

Après, ils leur demandaient de vouloir bien aller habiter Rome et s'y laisser transporter, ce à quoi ils consentaient d'autant plus volontiers que dès sa fondation Satan avait déclaré que cette ville serait sienne et en avait pris possession de la manière la plus solennelle. Des prêtres initiés à ses plus secrets mystères furent mandés de Toscane par Romulus, initié lui-même à l'art des augures ; le tracé de la ville se fit d'une manière toute mystérieuse; et ainsi la ville matérielle fut fondée par celui qui dès le commencement, en tuant son frère, se fit l'imitateur de Caïn qu'on pourrait appeler le premier-né de Satan, à qui en effet il appartenait bien mieux qu'Adam, car, du moins, Adam se repentit. La ville morale fut fondée par Numa, sans cesse en rapport avec le démon, qui lui apparaissait sous la figure de la nymphe Egérie, laquelle même voulut bien l'accepter pour époux et lui dicter les différents articles de la constitution religieuse et civile de Rome.

Quand donc les généraux romains, qu'ils s'appelassent Camille, Fabius, Scipion, Marcellus, Paul-Emile, Pompée ou César, voulaient livrer une bataille, leur première opération était d'*évoquer* et d'appeler à eux les dieux protecteurs de la nation à qui appartenait l'armée ennemie, puis de la *vouer* aux furies ou aux dieux ennemis, ainsi que nous l'apprennent Macrobe, Pline et d'autres historiens, qui en indiquent même les formules en quelque sorte magiques, et, disent-ils, on trouva plusieurs fois les vestiges des pas des dieux qui s'en allaient. Lucain lui-même rapporte qu'avant la bataille de Pharsale, Pompée connut que les dieux et les destins de Rome évoqués par César l'avaient abandonné. Pour empêcher cette évocation, on cachait soigneusement le nom de la divinité spécialement protectrice de Rome, et défense était faite, sous peine de mort, à quiconque le pouvait connaître, de le divulguer; le tribun Valerius Soranus, racontent Varron et Pline, ayant un jour prononcé ce nom, fut pour cela mis en croix.

Diogène Laërce raconte que l'Aréopage d'Athènes condamna à l'exil le philosophe Stilpon pour avoir osé soutenir que la Minerve de Phidias, adorée des Athéniens, n'était qu'un bloc de marbre et que la fille de Jupiter ne s'y trouvait pas réellement incluse. Aussi quand les premiers chrétiens reprochaient aux païens d'adorer des statues de bronze ou d'argent, ceux-ci répondaient, dit Arnobe (Lib. VII, 17) : « Vous vous trompez, nous ne croyons pas que le bronze et l'argent soient des dieux, l'ouvrier qui sculpte des statues ne fait pas des dieux, mais celui qui les consacre par des cérémonies. » L'auteur des *Clémentines* dit de même que les païens, pour justifier leur culte, prétendaient qu'ils n'adoraient point la matière des statues, mais les esprits qui y résidaient. Cependant la Sainte Ecriture reproche en plusieurs endroits aux païens d'adorer la pierre ou le bois travaillés par l'ouvrier, d'adorer des statues qui ont des yeux et ne voient point, des oreilles et n'entendent point, etc.

Ces affirmations, en apparence contradictoires, sont faciles à concilier. Quoique l'adoration se rapportât plus directement à l'esprit qui, prétendaient-ils, habitaient ces statues, de fait les païens adoraient l'un et l'autre *per modum unius* à cause de leur jonction intime, et là il y avait double faute : adoration d'un esprit diabolique et adoration d'une statue qui ne voyait ni n'entendait, car ce n'était point par les yeux et les oreilles de la statue que l'esprit voyait et entendait. Il y avait bien une certaine union ou alligation, mais pas de manière à ne faire qu'une seule personne, comme pour le corps et l'âme de l'homme. Nous, chrétiens, nous pouvons bien sans idolâtrie adorer le corps ou le cœur de Jésus, parce qu'ils ne font, en vertu de l'union hypostatique, qu'une personne avec le Verbe divin et que l'adoration s'adresse à la personne ; mais nous n'adorerons jamais les statues qui les représentent ; nous nous contenterons d'avoir pour elles du respect et de la vénération.

Après ce que nous venons de dire, après cette persuasion de tous les peuples pendant des milliers de siècles, après ces témoignages des historiens, des philosophes, des généraux, il est bien difficile de ne pas admettre comme certaine l'intervention directe et personnelle des démons dans l'idolâtrie. Car ces esprits ainsi adorés, évidemment ce n'était pas le vrai Dieu, qui est unique, ni les bons anges, qui ne se prêteraient jamais à ce qui est contre le vrai Dieu. C'étaient donc les démons.

Et s'il manquait encore quelque chose à nos preuves, nous pouvons apporter maintenant le témoignage des Saints Pères qui, unanimement, ont admis les faits et les témoignages des auteurs païens, d'autant mieux qu'ils avaient aussi vu ces choses-là de leurs propres yeux et se trouvaient par conséquent bien mieux à même de les juger sainement que nous. Seulement, à la place des mots *dieux* ou *esprits*, dont se servent les païens, ils mettent le mot *démons*. Citons-en seulement quelques-uns. « Vos idoles, vos statues consacrées, dit saint Cyprien, sont la demeure des démons qui inspirent vos devins, animent la fibre des entrailles de vos victimes, et mêlant le faux au vrai, rendent des oracles et opèrent des prodiges dont le but est d'amener à leur culte. » Tertullien et saint Irénée parlent dans le même sens. Origène, dans son livre *Contre Celse*, admet sans conteste la vérité des guérisons et des merveilles opérées par les divinités païennes qui habitent dans les statues consacrées et ne sont autres que des démons, et il ne craint pas d'affirmer que ces dieux prétendus apparaissent dans bien des temples et toujours sous des formes humaines. « La pierre et le bois, dit saint Athanase, séduisaient les hommes qui les adoraient, grâce aux prestiges des démons qui s'en étaient emparés. » Nul n'est plus explicite que saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, où il enchérit presque sur les auteurs païens et ne raconte cependant, comme il l'affirme, que ce dont il a été témoin. Il ajoute que « ce serait une témérité et

une impudence de nier ces choses-là, tant elles sont publiques et évidentes aux yeux de tous. » Eusèbe affirme aussi que les démons trompent les hommes en imprimant des mouvements aux statues consacrées, en rendant par elles des oracles, et en guérissant des malades. « Les démons, dit Firmicus Maternus, sont attirés vers l'image de Sérapis par les sacrifices qu'on lui fait, comme ils le sont vers les autres simulacres. »

Nous pourrions ajouter bien d'autres témoignages à peu près identiques de saint Jérôme, de saint Basile, d'Arnobe, de Lactance, de Minutius Félix, etc.

Tous les Pères invitaient en même temps, et c'est un argument sans réplique, les païens à venir voir comment les chrétiens chassaient ces prétendus dieux, les faisaient taire ou les forçaient d'avouer qu'ils n'étaient que de mauvais démons, et que Jésus était vraiment Dieu.

Ces faits, du reste, étaient si notoires que les apologistes, s'adressant aux empereurs et aux philosophes, invoquaient le témoignage des Gentils eux-mêmes pour attester ce qu'ils disaient. Et cependant, tandis que les prêtres païens recouraient à la magie et à toutes les ruses possibles pour soutenir leurs divinités, les chrétiens procédaient avec la plus grande simplicité et ingénuité et ne recouraient qu'à la prière et à une parole de commandement. Aussi, c'est cette supériorité des chrétiens sur les esprits qui habitaient dans les idoles et les faisaient agir ou parler, qui contribua le plus à ruiner l'idolâtrie[1].

II. Sacrifices. — Le sacrifice est par lui-même le suprême hommage rendu à la divinité, car il renferme la plus vive protestation en acte que Dieu est le souverain maître de la vie et de la mort et le souverain maître de toutes les créatures, qu'il mérite que toutes les vies se consument en son honneur, d'autant plus qu'en les perdant il ne perdrait absolument rien et pourrait les refaire par un seul acte de sa volonté.

Après le péché, le sacrifice renferme de plus en quelque sorte une suprême expiation, par la protestation solennelle que la créature qui a péché mérite absolument de perdre la vie que Dieu lui avait donnée et dont elle a abusé, mais que ne pouvant pas sans crime se l'ôter à elle-même, puisqu'elle n'est point maîtresse de sa propre vie, comme compensation elle immole à son Dieu la vie d'une autre créature qui lui appartient et dont elle peut user à son gré.

La vie étant surtout dans le sang et le sang ayant été vicié par le péché, les sacrifices devaient être sanglants.

Cependant l'homme ne pouvait savoir si Dieu accepterait en échange de la sienne la vie d'un animal, et si l'effusion de son sang le porterait à pardonner; aussi il a fallu que Dieu lui-même se prononçât et demandât dès le commencement des sacrifices. De là est venue cette antique tradition en vertu de laquelle les sacrifices se retrouvent dans toutes les anciennes religions, et aussi dans toutes les nouvelles, à l'exception du protestantisme.

On comprend aussi que le sacrifice étant la partie importante du culte, Dieu n'en ait rien laissé à la libre appréciation de l'homme. C'est lui qui dans l'ancienne loi a indiqué à Moïse les victimes qu'il voulait et celles dont il ne voulait point, la manière de les immoler et les différentes sortes de sacrifices. Dans tous les sacrifices il a demandé comme participation de l'homme la *manducation* ou bien *réelle* d'une partie de la victime; ou bien *morale*, lorsque dans l'holocauste, où la victime tout entière doit être brûlée à l'honneur de Dieu, on mange des fruits ou des gâteaux offerts avec elle; ou au moins *figurative*, lorsqu'on participe au repas donné à l'occasion du sacrifice. De même l'Eglise a réglé selon la volonté de Notre-Seigneur toutes les parties du sacrifice eucharistique destiné désormais à remplacer tous les autres et le seul, à cause de son excellence suprême, que Dieu veuille jusqu'à la fin des siècles, et elle a demandé du prêtre toujours la manducation réelle, et des fidèles ou la manducation réelle, ou bien la manducation morale par l'union entre tous ceux qui participent au même sacrifice et la communion de désir, ou encore quelquefois la communion figurative par la manducation du pain bénit offert à la messe.

Après ce que nous avons dit précédemment, on pense bien que les démons, qui voulaient se substituer à Dieu et être adorés, ne pouvaient pas négliger le sacrifice, acte suprême d'adoration. Aussi ont-ils voulu que des sacrifices leur fussent offerts, et ils en ont demandé sans cesse par l'entremise des idoles et par la voix des oracles.

Nous pourrions accumuler ici un nombre immense de citations; contentons-nous des paroles de Porphyre :

Après avoir juré de dire la vérité, je vais transcrire les préceptes de piété et de culte divin que l'oracle a proférés. Cet oracle d'Apollon expose l'ensemble et la division des rites qu'on doit observer pour chaque dieu... : une victime aux divinités heureuses, à celles qui habitent les hauteurs des cieux; une à celles qui règnent dans les airs et l'atmosphère; une à celles qui président à la mer et à celles qui sont dans les ombres profondes de l'Erèbe, car toutes les parties de la nature sont sous la puissance des dieux qui la remplissent...; aux dieux Lares trois victimes couleur de terre; aux dieux célestes trois victimes blanches. Celles aux dieux Lares doivent être coupées en trois; celles aux dieux infernaux ensevelies dans une fosse profonde avec leur sang tout

[1] Assurément nous ne voulons pas prétendre que parmi les faits relatifs aux idoles et rapportés par les historiens ou philosophes païens, il n'y en a pas de faux ou d'exagérés; nous sommes au contraire persuadés qu'il y en a un certain nombre de cette nature. La chose est peu importante en soi. Ce que nous soutenons et ce qui est indéniable, c'est qu'il y en a de vrai; c'est que tant d'auteurs distingués et de bonne foi n'ont pas pu se tromper tous et en tout; c'est que la croyance unanime des peuples ne peut pas reposer uniquement sur des faussetés absolues; c'est que tous les Saints Pères, dont beaucoup avaient vu les choses eux-mêmes, n'ont pas pu être dans l'erreur; c'est enfin que le culte des idoles était vraiment démoniaque, puisque les esprits qu'on adorait en elles et qui y faisaient leur demeure ne pouvaient être que des démons.

chaud ; des libations de miel et des dons de Bacchus aux nymphes. Quant aux dieux qui voltigent autour de la terre, que le sang inonde leurs autels de toutes parts et qu'un oiseau entier soit jeté dans leurs foyers sacrés..., que les membres principaux des victimes soient le partage des dieux, que les extrémités soient jetées aux flammes, et que le reste soit pour les convives...

Mais en haine de l'homme, celui qui fut homicide dès le commencement devait demander des sacrifices humains, afin de continuer à être homicide jusque dans le culte suprême rendu à la divinité. Aussi n'y a-t-il peut-être pas une seule nation païenne de qui il n'en ait exigé et qui ne lui ait obéi.

Dans les anciennes régions chananéennes et phéniciennes, la religion était caractérisée par un culte particulièrement licencieux et sanguinaire : les orgies, la débauche et la prostitution y revêtaient un caractère sacré. Les sacrifices humains y étaient assez fréquents. Dans les cas de grand péril pour la nation, le roi et les nobles fournissaient ceux de leurs enfants que le dieu demandait ; on les brûlait vifs devant eux, et l'odeur de leur chair apaisait la colère du dieu. Pour que l'offrande fût agréée, la mère devait être là, impassible et vêtue comme aux jours de fête. Assurément, s'il n'y avait pas eu un commandement exprès et bien réel de leur idole, ils ne se seraient jamais soumis à ce qui révoltait à ce point leurs sens et leur cœur. Pour détourner les Juifs de s'y laisser entraîner, en maint endroit Dieu avait dû fulminer les plus terribles objurgations et menaces avec peine de mort contre ceux qui livreraient leurs enfants à Moloch.

Tout le monde connaît les hécatombes humaines exigées et livrées chez les Carthaginois.

De là, ces horreurs furent transportées en Chypre, à Rhodes, à Lemnos et jusque dans le cœur de la Grèce. Dès le temps de la guerre de Troie, Agamemnon fut obligé d'immoler sa fille Iphigénie impérieusement réclamée par l'oracle. Cécrops dut sacrifier sa propre fille. A Athènes on nourrissait quelques hommes aux frais de l'Etat, et dans les calamités publiques on en immolait deux à la fois devant tout le peuple. D'accidentelle qu'elle était dans le principe, l'immolation devint périodique et reçut le nom de fête des *Thargélies;* on la faisait en automne et elle durait deux jours. Les mêmes Athéniens ayant fait mourir Androgée, ils furent moissonnés par la peste et par la famine ; l'oracle de Delphes, interrogé sur la cause de la double calamité et sur le moyen d'y mettre un terme, répondit : « La peste et la famine cesseront si vous désignez par le sort sept jeunes gens et sept jeunes vierges pour Minos ; vous les embarquerez sur la mer sacrée en représailles de votre crime ; et c'est ainsi que vous vous rendrez le dieu favorable. » Ces malheureuses victimes étaient conduites dans l'île de Crète et renfermées dans le labyrinthe où elles étaient dévorées par un monstre ou mouraient de faim ; et cela devait se répéter tous les ans. Au temps de la mort de Socrate, c'est-à-dire plus de cinq cents ans après, cet odieux tribut n'était pas encore aboli chez les Athéniens.

Les autres peuples de la Grèce ne furent pas plus exempts des sacrifices humains que ces Athéniens qui passaient pour le peuple le plus doux et le plus civilisé.

Comme la Grèce, Rome sacrifia aussi de temps en temps des victimes humaines jusqu'à l'avènement du christianisme, et parmi les sacrificateurs Dion Cassius cite l'homme le plus éminent de l'antiquité, Jules César. Ajoutons avec Tite-Live qu'il était permis au consul, au dictateur et au préteur, quand il dévouait les armées ennemies, de dévouer comme victime le citoyen qu'il voulait, pris dans une légion romaine.

Et quand les dieux déclaraient que les sacrifices même humains ne suffisaient pas, ils demandaient des dévouements volontaires. Qui ne connaît ceux de Codrus à Athènes, de Curtius et des deux Decius à Rome et les effets qui suivirent ?

Est-ce qu'on n'est pas autorisé aussi à regarder à Rome comme de vrais sacrifices humains la mort de tant de milliers de gladiateurs ? Car c'était en l'honneur des dieux que se donnaient ces combats dans ces immenses amphithéâtres où quelquefois vingt ou trente mille hommes, selon le calcul de Lipse, s'égorgeaient dans l'espace d'un mois. Ces spectacles étaient donnés souvent par les meilleurs empereurs ; ainsi Trajan, pour fêter son triomphe sur les Daces, célèbre de ces jeux où s'entre-déchirent dix mille gladiateurs, et Pline le Jeune, son panégyriste, loin de le blâmer, le loue d'y avoir fait preuve de justice et d'humanité, parce que, ainsi que l'avait fait Caligula, il n'avait pas pris parmi les spectateurs de nouvelles proies à jeter dans l'arène et ajouté par là au nombre des victimes. Le peuple romain était devenu insatiable de ces combats meurtriers ; il mettait sa joie dans le bruissement du sang, dans la vue d'affreuses blessures et dans le râle de la mort. Quand un blessé tombait incapable de continuer la lutte, des miliers de mains s'élevaient pour faire signe qu'on l'achevât, et s'il demandait grâce, c'était aux plus jeunes dames romaines et même aux jeunes filles que le plaisir de la lui refuser était réservé, en tournant le pouce en bas.

D'autres devaient combattre contre des bêtes fauves, et même, à en croire Sénèque, les gladiateurs qui avaient échappé le matin au glaive des combattants, à la lutte du pugilat ou à la gueule et aux griffes des fauves, devaient quelquefois dans l'après-midi combattre de nouveau, sans aucune arme défensive, pour rassasier les spectateurs par la grande quantité de leurs blessures mortelles et la foule des agonisants.

A toutes ces atrocités se mêlaient les raffinements d'une délicatesse voluptueuse. C'était un orchestre à mille instruments qui faisait entendre les sons les plus harmonieux ; c'étaient des voiles de pourpre brodés d'or qui ondoyaient au-dessus de la tête des spectateurs, pour les protéger contre

les ardeurs du jour ; c'étaient des tuyaux ménagés avec art qui versaient une rosée odorante, pour rafraîchir l'air et corriger l'âcre parfum du sang.

Ces mœurs féroces étaient devenues tellement naturelles que les victimes elles-mêmes, oubliant qu'elles avaient droit de vivre, s'y prêtaient avec une résignation stupide, et passant devant le trône de César elles courbaient lâchement le front jusqu'à terre, comme pour adorer une dernière fois ce dieu en l'honneur de qui elles donnaient leur vie, et chantaient : « *Ave*, *Cœsar*, *morituri te salutant !* » Et pas un philosophe, pas une femme, n'élevait la moindre réclamation contre de telles abominations. Assurément, quelles que soient la déchéance et les passions humaines, si les dieux ou plutôt les démons qui dominaient ces peuples ne s'y fussent pas étrangement mêlés, elles ne seraient pas descendues jusque-là.

Nulle part peut-être l'abus de la croyance à la nécessité de l'effusion du sang humain pour apaiser la justice divine, n'a produit de plus déplorables conséquences que chez les anciens Gaulois et les anciens Germains. Dans les guerres et les grands dangers, c'étaient des centaines d'enfants des meilleures familles que leurs divinités féroces réclamaient pour être jetés vivants dans de vastes chaudières rougies à blanc ; ou bien des centaines d'hommes ou de jeunes vierges qui devaient être enfermés dans un colosse d'osier et qui disparaissaient sous des torrents de flammes, pendant que les instruments résonnaient éclatants pour empêcher d'entendre leurs cris déchirants. Aussi les Romains eux-mêmes, si peu scrupuleux sur le respect de la vie humaine, demeuraient stupéfaits devant ces tueries accomplies au nom de la religion. Le druidisme semblait trop inhumain même à des tyrans comme Tibère, qui se faisaient un jeu de la vie de leurs semblables.

Chez tous les peuples modernes, tant qu'ils n'ont pas été chrétiens, se sont retrouvés, également demandés par leurs divinités ou pour mieux dire par les démons qu'ils adoraient, les sacrifices humains dans des proportions colossales et odieuses. Ainsi en l'an 1447, trente-quatre ans avant la conquête espagnole, à Mexico, pour une seule fête, le nombre des victimes humaines immolées avec un raffinement de cruautés inouïes s'éleva jusqu'à 80.000; et les Espagnols trouvèrent des temples tout entourés de têtes humaines, les unes encore sanglantes, les autres desséchées. Dans le Dahomey, qui compte environ un million d'habitants, il n'y a pas encore longtemps, en certaines années on a compté plus de 3.000 victimes humaines égorgées avec une barbarie révoltante. On pourrait multiplier presque à l'infini les citations, si l'on voulait passer en revue tous les peuples idolâtres.

Nous avons vu que dans tous les sacrifices il y avait participation à la victime par la manducation réelle, morale ou figurative. Or cette participation, elle ne pouvait pas manquer aux sacrifices humains, Satan devait l'exiger pour que son œuvre fût complète.

Chez les peuplades sauvages il y eut la manducation *réelle :* de là l'anthropophagie, absolument contraire à tous les instincts de la nature. Si donc elle n'est pas un fait naturel, elle est un fait extra-naturel, auquel il faut une cause. Cette cause ne peut pas être divine, puisque Dieu la condamne toujours. Elle est donc nécessairement diabolique. On en est encore convaincu davantage quand on voit dans les rapports des missionnaires avec quels raffinements d'atroce barbarie elle se pratique chez un nombre encore assez considérable de peuplades.

Chez d'autres peuples, il y avait au moins la manducation *figurative* par la participation aux banquets qui suivaient les sacrifices humains.

On peut bien dire que chez les Romains il y avait la manducation *morale*. Les combats de gladiateurs et tous les jeux sanglants de l'amphithéâtre n'étaient-ils pas, en effet, de vastes festins de chair humaine dont tous les spectateurs se repaissaient par les yeux avec une joie atroce ? Et, comme chez les sauvages, ils étaient donnés la plupart du temps pour remercier les dieux de quelque victoire. Il est donc impossible de n'y pas voir les démons comme principaux agents.

III. Oracles. — On sait qu'avant de rien commencer d'important l'ancien peuple de Dieu avait ordre de consulter l'oracle du Seigneur : *os Domini*. Le nouveau peuple de Dieu, l'Eglise, a toujours eu soin aussi, dans les circonstances solennelles ou importantes, d'adresser à Dieu de solennelles supplications pour qu'il daignât lui faire connaître ce qu'il y avait à faire; et tant qu'elles furent vraiment chrétiennes, les nations s'adressèrent toujours au Souverain Pontife, remplaçant de Jésus-Christ, pour avoir des règles de conduite sûres: c'était encore là consulter l'oracle du Seigneur, *os Domini*. Même dans la vie privée, les vrais catholiques n'entreprennent rien de grave et d'important sans avoir consulté leurs évêques ou leurs prêtres, et pour eux c'est encore consulter l'oracle du Seigneur, *os Domini*, Jésus-Christ ayant dit lui-même : « *Qui vos audit, me audit.* »

Il semble bien évident que Satan a dû contrefaire et tourner à son profit un usage si propre à lui assurer les hommages et la confiance des hommes. Aussi nous voyons chez tous les peuples païens des oracles sataniques, qui forment comme la base de la religion, et que tous vont consulter sur toutes les affaires importantes publiques et privées, et qui sont tellement nombreux qu'il serait plus facile, dit Plutarque, de trouver une ville bâtie en l'air qu'une ville sans oracles.

D'où viennent ces oracles ? C'est bien vite fait et bien facile de dire qu'ils viennent de la supercherie des prêtres, mais ce n'est pas aussi facile de le prouver.

Nous ne nierons point cependant que les prêtres des idoles n'aient plus d'une fois fabriqué, en usant de supercherie, des oracles à leur profit,

quand, par exemple, leurs idoles ne voulaient pas, ou, parce que Dieu s'y opposait, ne pouvaient pas répondre.

Mais que de fois aussi les oracles ont annoncé avec certitude des choses que les prêtres ne pouvaient pas savoir ! Que de fois aussi ils ont annoncé des choses que les prêtres n'auraient jamais osé dire, des choses même dont ils auraient voulu empêcher la proclamation ! — Puis, si toujours et partout les oracles n'eussent parlé que grâce à la supercherie des prêtres, est-ce qu'on y aurait cru pendant des centaines et même des milliers d'années ? est-ce qu'on n'eût pas découvert en maint et maint endroit cette supercherie ? est-ce que par là les prêtres ne fussent pas tombés dans le discrédit ? Et cependant, tout au contraire, jusque bien longtemps encore après Jésus-Christ, les oracles sont tellement respectés que les savants, les philosophes, les rois et les empereurs les consultent, et les plus fiers généraux n'osent se mettre en campagne sans les avoir interrogés, et pour leur obéir ils sacrifient au besoin leurs propres idées, leur réputation, leurs biens et jusqu'à leurs enfants ou même leur propre vie.

Si Pascal a pu dire avec raison en parlant des martyrs : « Je crois volontiers et sans peine des témoins qui se laissent égorger pour attester la vérité de ce qu'ils disent avoir vu, » est-ce que nous aussi nous ne devons pas croire volontiers tant de milliers d'hommes qui, pendant des siècles et même des milliers d'années, ont sacrifié tout ce que nous venons de dire pour attester leur foi dans les oracles et les miracles qu'ils leur avaient vu faire ? Aussi tous les saints Pères étaient également si persuadés de la réalité des oracles que pas un seul d'entre eux ne les attribue aux prêtres, mais aux démons ; et ils étaient à même de contrôler la vérité de ce qu'ils disaient.

Les démons, du reste, tenaient eux-mêmes à prouver que ces oracles n'étaient point chose naturelle, soit par la manière dont ils les rendaient, soit par les circonstances qui les accompagnaient, soit par les choses qu'ils annonçaient.

Ainsi tout leur était bon pour rendre ces oracles : un morceau de bois, comme nous le voyons dans la Sainte Ecriture, une table, comme le rapporte Tertullien, un homme ou une femme, comme on le voit dans l'histoire sainte et l'histoire profane, un chêne, ainsi que celui de Dodone ou ceux des druides, une statue de bronze, comme celle de Memnon, une fontaine, comme celles de Colophon et de Castalie, une fève, un grain de froment, les entrailles d'un animal, une chèvre, un corbeau, comme le rapportent Clément d'Alexandrie et tant d'autres auteurs, un trépied, comme celui de Delphes, un serpent, disons surtout un serpent, car si les démons, en signe de leur premier triomphe sur l'homme, ont propagé partout, ainsi que nous l'avons dit, le culte du serpent, c'est aussi surtout par les serpents qu'ils aimaient rendre leurs oracles, comme la Sainte Ecriture et l'histoire profane le disent en tant d'endroits. D'autres fois c'était par des voix mystérieuses, ou par des songes, ou par des sorts, que les démons parlaient, mais de manière à convaincre qu'il y avait là quelque chose de tout à fait extra-naturel. « Souvent, dit Cicéron, les faunes ont fait entendre leurs voix ; souvent les dieux ont apparu sous des formes tellement sensibles qu'ils ont forcé quiconque n'est pas stupide à reconnaître leur présence... Souvent des voix véritables se sont fait entendre dans les temps de trouble, sans qu'on put savoir d'où elles venaient... Peu avant la prise de Rome, on entendit une voix qui venait du bois consacré à Vesta, et cette voix avertissait qu'on eût à reconstruire les murailles, parce que, autrement, la ville serait prise dans peu. L'oracle ne fut reconnu que trop vrai. » *(De divinat.)*. Ailleurs, il dit qu'Epicure est le seul qui ait douté de la vérité des oracles.

Assez souvent, au moment où ces oracles étaient rendus, on entendait comme de sourds mugissements sortir du centre de la terre, ou l'on voyait les murs s'ébranler, des sillons lumineux traverser les airs, des trépieds marcher seuls, etc. Trajan, après le récit des prédictions étonnantes de l'oracle d'Héliopolis, se décida à le consulter ; pour n'être point dupe d'un imposteur, il prit ses mesures et envoya une lettre bien scellée, en demandant une réponse. L'oracle lui fit renvoyer un billet blanc bien plié. Les prêtres furent effrayés d'un tel ordre, mais Trajan fut dans l'admiration, car sa lettre ne contenait rien. Le judicieux Tacite rapportant quelques oracles avoue qu'ils se trompaient quelquefois, mais qu'ils étaient la plupart du temps très véridiques et fort prodigieux, et que savants et ignorants y avaient grande confiance, malgré le scepticisme et l'impiété de ces temps.

Que les oracles se soient trompés quelquefois ou aient été amphibologiques, c'est une preuve de plus qu'ils viennent des démons, qui sont très clairvoyants, mais qui ne savent pas tout et ne peuvent pas tout prévoir infailliblement.

Ce qui prouve encore qu'ils viennent des démons, c'est qu'ils sont arrivés à corrompre et à avilir les hommes en les forçant à adorer de prétendus dieux qui ne pouvaient être que des démons, sous la figure de tout ce qu'il y de plus laid et de plus repoussant dans la nature : ce à quoi les hommes ne se seraient jamais prêtés, s'ils n'y avaient été poussés par une force préternaturelle.

Enfin, une des preuves les plus indéniables de cette vérité, se trouve dans la puissance que les chrétiens, ainsi que l'affirment Tertullien et saint Cyprien en mettant les païens au défi de le nier, avaient d'empêcher les oracles de parler, ou de leur faire avouer qu'ils n'étaient que des démons ; ce qu'obtenaient même les simples reliques des martyrs, ainsi qu'on pourrait le prouver par bien des faits, et c'est même ce qui mit fin à cette multitude si prodigieuse d'oracles.

§ 3. — *Suites et conséquences de l'idolâtrie*

Nous avons vu que Satan, dès le commence-

ment, comprit parfaitement que le meilleur moyen de corrompre l'homme et d'en faire un révolté contre le vrai Dieu était de le pousser à l'orgueil et à l'impureté. Plus donc nous reconnaîtrons cette impulsion générale dans l'idolâtrie, plus nous devrons y reconnaître l'œuvre de Satan.

Or, comme le montre très bien M. Auguste Nicolas, que nous nous permettrons d'analyser ici, en y ajoutant toutefois des pensées de quelques autres auteurs, dans l'idolâtrie l'orgueil et la volupté étaient encensés sous toutes les formes. On attribuait aux divinités l'infamie des vices ou des crimes les plus énormes, de manière à en faire la personnification vivante de l'ivrognerie, de l'inceste, du rapt, de l'adultère, de la luxure, de la fourberie. Ceux ou celles qui voulaient s'excuser de leurs fautes ou se porter au vice, n'avaient besoin que de se rappeler les exemples des dieux ou déesses. « Jupiter a séduit une femme en se changeant en pluie d'or, fait dire Térence à l'un de ses personnages, et moi, chétif mortel, je n'en ferais pas autant ? » Aristote, qui regardait comme un acte blâmable de représenter des images obscènes, excepte celles des dieux qui voulaient être honorés par de telles représentations. Ovide, qui a fait des poésies si impudiques, ne veut pas que les jeunes filles aillent dans les temples, parce qu'elles y verraient, dit-il, combien Jupiter a fait de mères ; les murs et les plafonds des temples étaient en effet couverts de fresques honteuses, de telle sorte que l'adolescent et la jeune fille qui avaient grandi au milieu du spectacle continuel de ces images lubriques se trouvaient familiarisés, dès la plus tendre enfance, avec les infamies qu'elles contenaient. Quoi de plus fort que ce que dit Sénèque ? « Ils murmurent aux oreilles des dieux les supplications les plus exécrables ; mais si quelqu'un vient à les écouter, ils se taisent ; ce qu'un homme rougirait d'entendre, ils ne rougissent pas de le dire à un dieu ! » A noter que nous ne voulons parler ici que de ce qu'il y avait de plus public, car nous réservons pour le chapitre suivant ce qui regarde les fêtes mystérieuses des divinités.

Quelles devaient donc être les mœurs sous l'influence d'un tel culte ? Toutes les forces, tout l'organisme de l'homme étaient portés à la sensualité ; toute l'intelligence était passée en quelque sorte dans les sens, et enfantait quelque chose de monstrueux dont rien ne peut donner l'idée. De là ces proportions colossales dans les repas, où, pour le plaisir des sens, des grands, des empereurs se faisaient quelquefois servir par de jeunes et belles esclaves nues, où presque tous s'enivraient, où beaucoup allaient se faire vomir pour recommencer à manger ; et dans les spectacles et sur les théâtres, où les gladiateurs combattaient tout nus, où l'on faisait paraître des courtisanes entièrement nues. Aussi les hommes blasés sur les plaisirs des sens en avaient des nausées ; comme il faut des boissons frelatées à l'ivrogne à qui le vin et l'eau-de-vie même ne suffisent plus, ainsi l'on comprend qu'à ces hommes il fallait des plaisirs contre nature, ceux de la sodomie, vice infâme entre tous. Ce vice infâme, Gibbon le met à la charge des quinze premiers empereurs romains, à l'exception de Claude, qui vivait dans un commerce incestueux ; la délicatesse la plus exquise de Virgile et de Tibulle ne s'en offensait pas, et l'austère philosophie de Cicéron jouait avec ces monstruosités. On vit bientôt célébrer des noces auxquelles rien ne manquait : la robe, le voile, les serments, les flambeaux, etc., rien, excepté une femme ! « Le public, dit Juvénal, n'assiste pas encore à ces infâmes mariages, et ils ne sont pas encore inscrits sur les registres, mais vivons encore quelque temps et nous verrons former en public ces exécrables nœuds, nous les verrons légitimer, » et en effet, au cinquième siècle, le saint prêtre Salvien nous apprend que, parmi les païens, de telles noces se célébraient en présence et aux applaudissements de tout un peuple.

Il n'est pas étonnant qu'avec ce besoin effréné de jouissances, dans les pays civilisés, les deux tiers des habitants fussent réduits à l'esclavage et entièrement employés à repaître les sensualités de l'autre tiers qui avait pouvoir absolu, c'est-à-dire de par la loi, droit de frapper, de fustiger, de percer avec un stylet ou une longue aiguille, de jeter en pâture à des poissons, enfin de faire mourir à son gré et pour quelle cause il voulait ses esclaves,... et il ne s'en faisait pas faute. Ainsi Vedius Pollion, ami d'Auguste, entretenait des murènes d'une grosseur énorme en leur donnant des esclaves à dévorer, et le sénateur Q. Flaminius fit mettre à mort un de ses esclaves sans autre motif que de procurer un spectacle nouveau à l'un de ses complaisants, qui n'avait jamais vu tuer un homme.

Que de milliers d'exemples à peu près du même genre on pourrait citer ! Et jamais un philosophe, ni un poète, ni un historien, n'eut un mot de blâme contre les cruautés exercées sur les esclaves, ou un mot de pitié pour les victimes de ces barbaries !

Quelle société ! Vraiment Satan n'avait pas perdu son temps avec l'idolâtrie.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Veuillez donc nous dire s'il y a *péché* de faire des cruautés à un animal privé de raison.

Peut-il y avoir péché grave dans certains cas ?

Que pensez-vous des sociétés protestantes pour la protection des animaux ?

Que dites-vous de cette opinion : « *L'animal est la chose de l'homme, il peut s'en servir, en abuser en le maltraitant*, etc., » et pas de péché, tout au plus véniel ?

C'est une question à laquelle on répond bien diversement, et qui pourtant est très pratique.

Nous aimerions à trouver le cas traité dans l'*Ami*, si vous n'y voyez pas d'objections.

R. — Vous soulevez là une question assez difficile, mal posée souvent dans l'opinion publique, peu ou point du tout élucidée dans les auteurs de morale. Nous n'avons pas la prétention d'apporter une lumière complète dans un sujet que les maîtres de l'enseignement n'ont pas jugé à propos de traiter avec leur précision ordinaire. Notre but est plus modeste ; quelques idées claires peuvent surnager dans cet obscur problème ; ce sera beaucoup, et assez sans doute pour vous satisfaire, de les avoir exactement formulées et mises en évidence.

Notons tout d'abord, pour la terminologie, que le mot cruauté, *crudelitas*, n'a plus chez nous le sens que lui donnait la langue théologique d'autrefois, et que gardent encore les modernes moralistes qui se donnent la peine d'en parler.

Pour eux, en effet, *crudelitas* (du mot *crudum*, chose dure, âpre, répugnante) s'entend seulement de la cruauté qui consiste dans l'exagération des peines à infliger à un coupable. C'est donc la cruauté humaine seule que l'on désigne par ce mot, et encore la cruauté portant sur une personne humaine digne par ailleurs du châtiment. On la regarde comme un vice opposé, dans sa manifestation extérieure, *excessus pœnarum*, à la *justice*, et dans son principe ou disposition intérieure de volonté, à la vertu dite *clementia*, dont le propre est précisément de tempérer la rigueur des vindictes pénales.

Cette *crudelitas* est donc bien un péché caractérisé, une *malitia humana* proprement dite, bien spécifiée.

I. Mais, torturer quelqu'un (rien encore des animaux), affliger son prochain par délectation de la souffrance qu'on lui occasionne, se complaire enfin dans le tourment qu'on lui inflige, quel péché, quelle malice est-ce là ?

Saint Thomas s'en explique dans les termes suivants, 2-2, q. 159, art. II :

« *Nomen sævitiæ et feritatis a similitudine ferarum accipitur, quæ etiam dicuntur sævæ. Hujusmodi enim animalia nocent hominibus ut ex eorum corporibus pascantur, non ex aliqua justitiæ causa, cujus consideratio pertinet ad solam rationem. Et ideo, proprie loquendo, feritas vel sævitia dicitur secundum quam aliquis in pœnis inferendis non considerat aliquam culpam ejus qui punitur, sed solum hoc quod delectatur in hominum cruciatu. Et sic patet quod continetur sub bestialitate. Nam talis delectatio non est humana, sed bestialis, proveniens vel ex mala consuetudine, vel ex corruptione naturæ, sicut et aliæ hujusmodi bestiales affectiones. Sed crudelitas, non solum attendit culpam in eo qui punitur, sed excedit modum in puniendo. Et ideo crudelitas differt a sævitia sive feritate, sicut malitia humana a bestialitate, ut dicitur in 7 Ethicorum.* » — Rapprocher de ce passage les trois autres que voici : 2-2, 154, art. XI, ad 2 ; 159, art. I ; et 157, art. I, ad 3.

Relevons encore dans l'*Index rerum* de la *Somme théologique* cette indication précieuse, au mot *Bestialitas* : « *Bestialitas, sicut secundum Philosophum ponitur extra numerum aliarum malitiarum hominum, quia humanum modum transcendit, ita a sanctis ponitur extra numerum peccatorum quæ in ipsis fidelibus inveniuntur, quasi gravius eis. Tamen, si ad aliquod de septem capitalibus reduci debeat, poterit ad superbiam reduci, secundum definitionem Augustini.* » (Cf. 2-2, 154, art. XI, ad 2).

Voilà donc, à titre d'exactitude terminologique, un point nettement fixé. Ce que nous appelons, nous autres, de la *cruauté*, n'est pas la *crudelitas* des théologiens ; c'est pour eux de la *feritas* ou *sævitia* (deux mots synonymes *in casu),* laquelle *feritas* est une espèce de la *bestialitas*.

Nous n'avons point en français de mot exactement correspondant à *feritas* et *sævitia* en dehors du mot « cruauté. » Il faudrait dire « férocité » ou « sauvagerie » pour parler à peu près juste, et ces mots seraient encore assez bien entendus.

Mais, puisque l'usage populaire emploie le mot *cruauté*, même dans le cas de la « férocité » théologique, nous ne voyons point d'inconvénient à en faire usage dans notre présente étude, à la condition toutefois qu'on se rappelle la signification théologique distincte des deux mots, pour n'être pas surpris de ne rien trouver au mot *crudelitas*, chez les vieux auteurs, qui réponde à notre cruauté, et pour retenir aussi que *crudelitas* est un péché spécifié *contra virtutem clementiæ*, alors que *feritas* (mal traduit philologiquement par « férocité, » *fera* et *ferox* étant choses différentes), alors, disons-nous, que *feritas*, notre cruauté vulgaire, est un péché transcendant, sans espèce propre, appartenant au genre *bestialitas*.

Ainsi donc, tourmenter son prochain pour le plaisir de se régaler de sa souffrance est un désordre moral si énorme qu'on ne lui trouve plus de place dans le catalogue classique des malices proprement humaines. La cruauté (désormais nous employons le mot au sens populaire, comme tout le monde), la cruauté est chose *inhumaine*, transcendante, cette horreur indicible, qui dépasse toutes les limites intelligibles, qu'on désigne sous le nom de *bestialité*, terme employé aussi pour caractériser certaines autres fautes contre nature, également inexplicables dans l'humaine nature.

Inexplicables, disons-nous, — c'est l'idée d'Aristote, — parce qu'elle se trouve sur les confins extrêmes qui séparent l'homme de la bête, au point qu'on ne sait vraiment plus si c'est une bête ou encore un homme qui agit ainsi, et s'il n'y a pas lieu de croire souvent presque autant à la folie qu'à la responsabilité morale en pareil cas.

A l'énergique affirmation du second texte rapporté ci-dessus, ajoutons encore cette déclaration de saint Thomas : « *Sævitia vel feritas continetur sub bestialitate. Unde directe non opponitur clementiæ, sed superexcellentiori virtuti, quam Philosophus (VII Ethic., circa init.) vocat heroicam vel divinam, quæ secundum nos videtur pertinere ad dona Spiritus Sancti; unde potest dici quod sævitia directe opponitur dono pietatis.* »

Deux choses résultent clairement de tous ces textes : 1° qu'il y a grande difficulté à préciser spécifiquement la malice morale de la cruauté ; 2° que cette difficulté provient tout justement de l'énormité transcendante de cette malice.

Plus est élevé, divin, le bien auquel s'oppose un péché, plus sa malice est grande ; et voilà que saint Thomas remonte jusqu'au Saint-Esprit, au *donum pietatis,* pour trouver la mesure du mal que renferme la cruauté. C'est assez dire, encore que ce soit parler sans affirmation catégorique : *dici potest.*

Ailleurs, un peu moins hardi, le saint Docteur donne tout de même équivalemment la même note : « *Bestialitas differt a malitia quæ humanæ virtuti opponitur per quemdam excessum circa eamdem materiam, et ideo ad idem genus reduci potest.* »

Résumons : 1° la cruauté est un péché ; 2° un péché énorme, et, dans un sens vrai, dépassant tous les autres à malices humaines propres et limitées, « *gravius eis* » ; 3° c'est un péché transcendant de bestialité, une abdication de tout ce qui fait essentiellement, comme conscience et morale, l'être humain ; 4° un péché qui, *remote,* dans sa dernière et profonde analyse, porte son outrage jusqu'à Dieu, au Saint-Esprit, au don de piété ; 5° un péché cependant que l'on peut imaginer, et classer en marge des autres, en le rapportant, malgré l'excès inhumain de sa malice, à l'un des péchés humainement spécifiés ; 6° un péché enfin qu'on peut rapporter, après saint Augustin, à la *superbia,* qu'il dépasse néanmoins par l'énormité « transcendante » de son excès.

Tout cela s'enchaîne et se concilie assez bien, et nous comprenons, d'un côté, les hésitations de saint Thomas à donner une étiquette précise de classification à la *bestialitas,* et, d'autre part, l'idée très plausible qu'a eue l'auteur de l'*Index,* grâce au *potest reduci* du saint Docteur, de *réduire,* de rapprocher la bestialité, et donc la cruauté, du péché capital d'orgueil, lequel d'ailleurs est, en effet, à la fois, le plus radical et le plus dégradant, rationnellement parlant, le plus révolutionnaire et bouleversant de tous les péchés humains dont il est la commune raison, quand il n'est pas par lui-même la consommation spécifique proprement voulue de la révolte de l'homme contre Dieu, révolte qui constitue à la fois, pour le pécheur, le plus grand mal et la plus profonde déraison.

Voilà pour ce qui concerne le péché de cruauté à sang-froid, commis par un homme *sur son semblable,* toute considération de justice et de charité mise de côté, pour ne voir que le mal en soi de la délectation qui se repaît de la souffrance d'autrui.

II. Parlons maintenant de la cruauté à l'égard des animaux, c'est une tout autre affaire.

L'animal n'est pas un *frère* pour nous, une personne raisonnable et morale. C'est une chose vivante et sensible, sans facultés morales, sans droits ni devoirs d'aucune sorte. Sa vie est toute dans l'instinct et la direction de la loi de nécessité qui gouverne providentiellement ses évolutions. Il n'a point pour nous sa place parmi les objets du précepte de charité, qui nous lie vis-à-vis de Dieu et de nos semblables.

Faut-il aimer les animaux ? Non, au sens théologique de l'expression. L'amour est impossible entre deux êtres si parfaitement disparates, sans aucun lien de communication morale intelligente qui les réunisse.

On peut les aimer, et on les aime, de cet « amour » que tout homme peut mettre dans la créature, soit de complaisance, en tant qu'il y voit la participation de l'être et du bien divin, soit d'utilité, en tant qu'il y trouve un bien appétible pour son propre compte. C'est tout. Les différents sentiments que nous suggère la bête, pour analogues qu'ils soient parfois à ceux que nous entretenons à l'égard de nos semblables, s'en différencient néanmoins profondément par cette raison radicale qu'ils n'ont point le même objet, la même raison formelle d'exister. On aime aussi un caillou, un ruisseau, un pelargonium, un melon, une superbe orchidée. Le mot *aimer* est équivoque. On s'y complaît, pour des motifs humains, tirés de nous-mêmes, nullement pour des motifs tirés du droit qu'ont ces créatures à notre charité, ou du devoir que nous avons de l'exercer envers eux. Il en est de même des animaux, créés d'ailleurs, c'est incontestable, à notre usage et point du tout mis par le Créateur sur le même pied que nous, comme des frères, des semblables.

Jusqu'ici, certitude et accord parfait, au moins dans le camp des catholiques et philosophes sérieux.

Mais, si nous n'avons *aucun* devoir de charité à remplir vis-à-vis des animaux, s'ensuit-il que nous n'ayons point vis-à-vis de Dieu qui nous les *prête,* le devoir de les respecter d'une certaine façon, comme il semble bien que nous ayons le devoir de respecter, en loi naturelle, et sous des précisions données, certaines de ses œuvres (l'œuvre humaine génératrice par exemple) dont il n'a pas entendu nous laisser la libre disposition absolue, jusqu'à l'abus inclusivement ?

Et pour restreindre la question aux termes stricts qui intéressent notre correspondant, demandons : « N'avons nous point le devoir d'éviter aux animaux des souffrances inutiles ? » La cruauté, *feritas,* à leur endroit est-elle pour nous un péché, et lequel ?

Avant d'arriver à la solution, rappelons et tenons fermement ces trois principes certains de ce que nous pouvons bien appeler la philosophie chrétienne :

1o Les animaux n'ont ni raison, ni liberté, ni âme spirituelle ;

2o Les animaux ne sont point des automates, de pures mécaniques, ils ont la vie et la sensibilité.

A ces deux propositions, que nous n'avons pas à démontrer ici, ajoutons-en une troisième d'ordre pratique, qui ne fait entre nous pas plus de difficulté que les deux précédentes :

3o Les animaux sont à l'usage de l'homme.

Le premier de ces trois principes nous fait dire tout de suite qu'on exagère très malheureusement quand on donne la protection des animaux comme un *devoir* tiré des *droits* qu'ont les animaux eux-mêmes, quand on les met sur le même pied que l'humanité, quand enfin l'on prétend les traiter comme frères et amis, avec les précautions dont on use, et pour le même motif, avec les « autres » membres de l'humanité. Conception fausse, qui fait son chemin pourtant, faute d'une bonne philosophie officielle pour lui barrer la route.

Du second principe, nous tirons cette critique à l'égard des cartésiens et autres partisans variés de la bête-machine : l'animal vit, et l'animal souffre. Souffre-t-il comme nous, autant que nous, autant qu'il apparaît à ses plaintes ? Impossible de donner ici une affirmation catégorique. Il est sensitif comme nous ; il a la même structure physiologique nerveuse que nous ; crie, pleure, se réjouit, comme nous. C'est plus qu'il n'en faut pour conclure, par induction analogique, qu'il est le théâtre des mêmes phénomènes sensitifs pathologiques que nous. Avec cette différence pourtant, très philosophique, qu'on peut, au moins pour l'ensemble, dire qu'il souffre moins que nous. A part les animaux supérieurs (et encore ?), l'organisation nerveuse de la bête est moins parfaite, moins complexe que celle de l'homme. Les occasions morales de souffrir manquent à la bête... Mais peu importe ! C'est là un autre problème ; l'animal souffre, nous pouvons le faire souffrir : et la souffrance dans la nature est un mal. C'est tout ce qu'il est nécessaire d'établir pour le moment.

Le troisième principe va nous fournir la réponse définitive à la question posée.

Faire souffrir la bête dans la mesure où cette souffrance accompagne *l'usage légitime* que nous en pouvons faire, c'est permis. La douleur de l'animal n'est point en elle-même chose à priori prohibée comme contraire à notre loi morale ; donc elle est indifférente, et sa moralité, comme pour tout autre cas semblable, dépend de la fin que nous nous proposons. Tuer un mouton pour le manger est chose licite, et licite par là-même la souffrance de l'animal, inséparable de son exécution.

Même conclusion, c'est évident, dans le cas où il faut se défendre efficacement de l'attaque des animaux nuisibles. Leur suppression s'impose. Mettons qu'il y a là au moins légitime défense.

Allons plus loin. Les animaux, comme toutes les créatures inférieures mises à notre disposition, sont *à l'usage de l'homme*. Si donc, sans nécessité absolue, comme celle de l'alimentation ou de l'entretien général de sa vie, l'homme en use seulement pour une raison de simple *utilité raisonnable*, rien encore à dire : *licet*. Nous ne voyons même pas qu'on puisse taxer d'illicéité l'emploi de la bête et de sa souffrance pour l'agrément raisonnable de la vie humaine, bien que nous soyons là aux extrêmes limites du permis, et tout près du terrain prohibé où il nous faut entrer maintenant.

Dieu ne nous a point donné les animaux pour en abuser, pas plus qu'aucune autre sorte de chose créée. *Par rapport à lui* nous ne sommes *propriétaires de rien* ici-bas ; nous ne sommes pas *domini* au sens absolu du mot, mais seulement *usufruitiers*. Il y a donc abus de notre part quand nous prétendons nous attribuer le domaine de Dieu sur les créatures, en disposer à fond, destruction et transformation comprises, autrement que d'après la loi divine-naturelle d'un usage raisonnable.

Et c'est ce qui arrive chez le misérable qui crève les yeux à un oiseau inoffensif, sans raison, sans l'ombre d'un prétexte d'utilité quelconque, uniquement pour le plaisir de le faire et de le voir souffrir. La bête, pas plus encore une fois qu'aucune autre créature, n'est pas la chose de l'homme à ce point-là. Le cruel viole la loi de nature providentielle qui impose à sa raison (sauf usage, toujours) le respect de la créature, et lui défend de s'attribuer sur elle le domaine absolu du Créateur.

Mais quelle faute morale est-ce là, puisque enfin les animaux n'ont aucun droit par rapport à nous, même pas le droit de vivre, le droit de ne pas souffrir, et que nous n'avons, nous, *aucun devoir à remplir à leur endroit ?*

Le péché n'est point dans l'atteinte portée aux droits de l'animal ; il est dans l'outrage que l'homme fait à la loi naturelle, à Dieu lui-même, en corrompant la dignité de sa propre raison, en agissant, non plus comme un homme, mais comme une bête, en se mettant au niveau de la pauvre créature qu'il maltraite. Moins accentuée, c'est évident, que dans le cas analogue de la souffrance causée à un frère en humanité pour la seule volupté de le voir souffrir, nous avons encore là de la *feritas*, une manière d'agir qui fait sortir son auteur de l'espèce humaine, que saint Thomas range dans le genre *bestialitas*, et que l'on peut en définitive ramener à l'orgueil.

C'est bien cela ! Se croire assez maître de la créature pour en disposer suivant son caprice, *sans aucun motif* HUMAIN imaginable, jusqu'à trouver de la volupté dans sa souffrance, c'est

s'attribuer les droits de Dieu, c'est au fond de l'orgueil [1].

Par une singulière rencontre, très significative d'ailleurs et suggestive, c'est précisément au moment qu'il est plus orgueilleux que l'homme devient plus bête au sens précis du mot. La roche Tarpéienne est toujours à côté du Capitole. *Corruptio optimi pessima.* L'orgueil poussé à ses dernières limites fait sortir l'homme de la raison, de l'humanité, et du coup, la suppression de sa raison en fait une brute. Que pourrait être autre chose un *animal raisonnable,* quand le dernier mot de la définition disparaît? Il y a bien des sortes de folies (l'orgueil en est une), et l'on sait que toutes n'entraînent pas l'irresponsabilité. Celle de l'orgueil, folie consciente à froid, laisse peser la culpabilité sur la conscience, au moins dans ses préparatifs, dans l'œuvre voulue de sa consommation et jusqu'au moment où cette déraison intelligente se transforme, comme il arrive quelquefois, en perversions cérébrales définitives.

Entendons-nous bien. Il y a des variétés à l'infini dans cet orgueil « bestialisant. » Quand il s'agit de la *feritas,* de la cruauté exercée sur des animaux, il peut y avoir bien des nuances différentes et légères de culpabilité, à cause précisément de la condition spéciale d'*usage* indéterminé où la bête se trouve par rapport à l'homme. La faute grave se trouve aisément, presque toujours, dans la cruauté entre hommes. Nous ne la disons point à priori grave toujours dans l'autre domaine, d'autant que la légèreté de matière peut aisément intervenir en pareille circonstance.

Tout ce que nous avons voulu établir, et c'est tout ce qu'on nous demandait, c'est l'immoralité certaine de la douleur causée à la bête, sans aucun motif humain quelconque, pour l'unique plaisir de se réjouir de sa souffrance. De plus, par mode d'interprétation, nous voulions établir aussi que cette immoralité peut, comme disent les théologiens, se réduire, se ramener au péché d'orgueil, encore que, au premier abord, cette doctrine paraisse un peu singulière et peut-être assez inédite.

A la réflexion, notre lecteur sera sans doute amené à résoudre le problème comme nous venons de le faire. Que si quelqu'un présentait des explications plus claires, mieux fondées en bonne philosophie et théologie morale, nous nous empresserions de les accueillir et de modifier notre sentiment, qu'il ne nous convient d'ailleurs de présenter que comme fort probable. Puissions-nous avoir jeté quelque lumière dans cette obscure question, et provoqué, s'il plaît à Dieu, de la part de nos lecteurs qui sont tous des collaborateurs de l'*Ami,* une solution meilleure!

Deux mots, maintenant, de la *protection des animaux.* Excellente en soi, cette institution privée ou sociale, à la condition qu'on l'entende sous réserve des principes et observations présentées plus haut.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de la cruauté *per se,* isolée, sans témoins. La cruauté publique est, par son exemple excitateur à la *feritas,* un mal public, qui appelle répression, et qu'un code intelligent pourrait très légitimement frapper d'une sanction pénale. Non pas, répétons-le toujours, que l'animal doive être mis en cause en ceci pour la prétendue et absurde sauvegarde de *droits* qu'il n'a pas ; mais, *per accidens,* à cause du spectacle lui-même de la cruauté qui affiche au grand jour un acte d'abus des droits de Dieu, de bestialité, de détestable orgueil.

Mais la protection doit se limiter au cas précis qui constitue, d'après notre analyse, le délit de cruauté, c'est-à-dire au cas de la souffrance causée pour le plaisir inhumain de la souffrance en elle-même. Le délit social de cruauté sur la voie publique s'établirait en démontrant que le cruel n'a eu *aucun* motif quelconque humainement acceptable de faire souffrir un animal.

C'est donc le *per accidens* du scandale ou mauvais exemple produit par la cruauté qui devrait être la première base de la protection et de la législation y relative.

Il y a là une question de mœurs publiques, donc une intervention justifiée de l'autorité publique. L'introduction de mœurs « sauvages, » — *bestiales*, dit saint Thomas avec beaucoup plus d'énergie et de vérité, — n'est-elle point un danger pour une société civilisée, considérée seulement au point de vue de la pure dignité humaine? La bestialité « luxurieuse » nous frappe davantage. La bestialité « féroce » est-elle, au fond, beaucoup moins monstrueuse et antihumaine? Dans la première, la passion ne constitue-t-elle pas une sorte d'atténuation, qu'on n'aperçoit point dans le répugnant sang-froid de la seconde?

Bref, la théologie approuve les sociétés protectrices des animaux, et approuverait une législation officielle là-dessus, pour toutes les raisons indiquées, mais à la très expresse condition que le vulgaire ne prenne pas le change en donnant dans l'erreur très dangereuse de certains « protecteurs » des bêtes qui voient dans la cruauté une violation de leurs droits plutôt qu'un outrage à l'humanité elle-même, et, par contre-coup direct, à Dieu.

Ajoutons enfin une dernière considération, *per accidens* encore, et plus *remota* que les précédentes, qui doit faire redouter la cruauté par rapport aux bêtes. Nous voulons parler de l'*habitude,* qui se prend en pareil cas, de perdre assez

[1] Quand nous disons que c'est implicitement s'attribuer les prérogatives du Créateur que de se croire *maître* d'user des créatures jusqu'à en abuser, nous ne voulons point dire que Dieu ait dans ses divines attributions celle de se complaire à la souffrance de sa créature. C'est par un faux et coupable jugement que le cruel déduit de ce qu'il regarde comme son omnipotent domaine absolu sur la bête le droit d'abus jusqu'à la torture inclusivement. La cruauté est une horreur qui répugne à la divine bonté tout comme elle répugne à la droite raison humaine, émanation naturelle de la divine intelligence.

la notion de la douleur en dehors de soi, ou de désirer assez la volupté d'un pareil spectacle, pour le chercher même chez ses semblables. Cruel aux bêtes, cruel aux hommes. C'est une vérité d'expérience que la théorie d'ailleurs faisait prévoir. Au fond, c'est la même sauvage délectation, et le passage d'un ordre à l'autre se fait tout naturellement par la force de l'entraînement habituel, par l'endurcissement du cœur.

L'histoire a gardé le sombre souvenir d'hommes célèbres par leur cruauté. La bête au moins, quand elle fait souffrir, n'a pas ce triste privilège réservé à l'homme, de trouver dans la souffrance qu'elle cause un plaisir. Elle a toujours ses « motifs » pour se jeter sur sa proie, ou accabler l'être où son instinct lui montre un ennemi. Le cruel descend plus bas que cela. C'est encore trop d'honneur lui faire que de le ranger au niveau des bêtes. Le sens chrétien évangélique a adouci les mœurs cruelles du paganisme. Gardons-nous bien d'y jamais revenir. Tenons pour un bon principe de morale publique la chasse impitoyable aux cruels et à tous les genres de cruautés.

Q. — Je voudrais solliciter votre avis sur un usage assez et même très répandu dans notre région.

Quand on s'est tordu le pied ou brûlé, on n'hésite pas à se faire lever l'entorse ou le feu : cela avec la meilleure foi du monde parmi les bons chrétiens eux-mêmes, sans qu'ils y voient du mal. D'ailleurs, parmi ces rebouteurs, beaucoup sont de bons chrétiens pratiquants. Pour lever l'entorse notamment, le rebouteur fait le signe de la croix, dit des prières de l'Eglise, et ajoute seulement une formule équivalente à celle-ci : « Nerf entresauté, détors, remets-toi en place. » Cette dernière formule précisément, cette sorte de commandement au mal peut-il constituer la superstition, condamnée par l'Eglise ? Si non, un prêtre qui s'est foulé le pied peut-il avoir recours à cette pratique, comme le lui conseillent ses meilleurs paroissiens ?

Pour compléter ma question, je devrais peut-être ajouter que la plupart de ceux qui ont recours à cette pratique se disent très satisfaits, et peuvent marcher facilement au bout de deux à trois jours.

R. — Distinguons : votre homme *lève*-t-il les entorses avec des paroles seulement, à distance, au simple commandement, ou avec des manipulations et médications physiques quelconques ?

Dans le premier cas, *non licet*, et il faut éclairer vos paroissiens, le rebouteur lui-même, là-dessus.

Dans la seconde hypothèse, il faut distinguer encore. Si la *levée d'entorse* est attribuable à des causes naturelles, elle est par là-même *per se* licite comme toute autre sorte de guérison régulière analogue. *Per accidens*, le mélange cocasse des circonstances peut créer un devoir de s'abstenir, pour deux raisons : 1° *ratione periculi superstitionis*, 2° *ratione scandali ;* et alors, c'est à vous de juger dans quelle mesure théologique l'un et l'autre de ces deux inconvénients est assez *prochain* et *grave* pour faire contrepoids au bien des guérisons qu'empêcherait la mise à l'index du rebouteur. Voilà votre cas désossé et résolu *per partes*.

Quelques mots de commentaire maintenant.

1° La guérison d'une maladie, d'une maladie comme celle qui est en jeu surtout, d'un traumatisme, d'une plaie, d'un désordre osseux, circulatoire, musculaire, d'un cas clinique enfin *qui ne dépend point du système nerveux* (à propos de celui-ci il faut toujours faire de prudentes réserves), la guérison de ce genre d'affections, disons-nous, obtenue dans des circonstances qui rendent impossible son attribution à des causes naturelles, même inconnues, est interdite moralement, comme œuvre à participation démoniaque superstitieuse, — dans le cas, c'est évident, où l'on ne peut l'attribuer à une cause surnaturelle bonne, Dieu, les bons anges, etc.

Un prêtre doit se montrer extrêmement prudent et réservé là-dessus. Le problème est difficile. Il faut beaucoup de philosophie, de théologie, de connaissances naturelles et médicales, pour se prononcer avec certitude sur l'origine préternaturelle d'un phénomène extraordinaire quelconque, même d'un phénomène de guérison.

Mais enfin, toutes précautions prises, il peut se faire que la conclusion s'impose : *non licet*. Et alors la conduite à tenir, pour le clergé, est très simple et très obligatoire : *au moins* l'abstention, et, s'il se peut, la protestation avec l'interdiction finale.

2° Si cette certitude d'attribution n'existe pas, nous sommes alors dans le second cas dont il faut parler à présent.

Le doute impose l'attitude *réservée* avant tout. N'oublions pas que nous sommes sur le terrain du *per se* toujours ; le *per accidens* va venir tout à l'heure au n° 3. Ni pour, ni contre ; la réserve prudente du jugement qui suspend sa conclusion ; voilà pour la théorie. Quant à la pratique, *in dubio* on a le droit de présumer l'explication naturelle jusqu'à preuve du contraire. L'intervention préternaturelle étant l'exception rare dans nos affaires humaines, c'est la règle normale des lois de la nature qui doit toujours en principe être prise pour base à priori de nos jugements.

Appliquons. Dans votre cas, d'après la deuxième hypothèse, il y aurait deux choses. D'abord deux faits connexes avec la guérison : une prolation de paroles, une médication physique. C'est plus qu'il n'en faut pour créer le doute. Encore que la médication physique ne paraisse pas bien explicable, et qu'on ne voie pas la raison naturelle de son efficacité, elle est là cependant ; il y a pression, manipulation, bandages, cataplasmes, simple contact des mains de rebouteur si vous voulez, approximation enfin d'éléments physiques, qui constitue une condition normale d'efficacité naturelle. Ce n'est pas clair, peut-être ? Donc, c'est douteux et cela suffit pour qu'on s'en tienne, jusqu'à démonstration contraire, à une intervention possible d'agents naturels susceptibles de causer la guérison.

D'autre part, votre artiste éructe un charabia magique qui donne à penser que peut-être le démon intervient. Attention ici ! Le charabia magique n'est point du tout un argument solide pour conclure ainsi. Le premier artiste venu, forain somnambule, magicien de salon, ou fumiste spirituel, peut s'amuser à intriguer la galerie, pour le plaisir d'en rire, et ceci comme accompagnement d'opérations les plus naturelles du monde.

Votre rebouteur n'a point cette malice, peut-être. Il aura appris son « secret » d'un autre, qui le lui aura de bonne foi communiqué, et ainsi de suite en remontant la chaîne jusqu'au premier farceur qui se sera « payé la tête » du premier gogo mis en possession, par le tuyau de l'oreille, en profond secret, de la bienheureuse formule. On sait comment se créent les légendes. C'est absolument la même chose pour les « secrets » soi-disant médicaux, à allure cabalistique, qui se transmettent à travers les temps par des générations ininterrompues d'imbéciles.

Donc, point n'est requis de s'occuper des formules bizarres employées par le bonhomme. Le sûr de son affaire c'est qu'il reboute et reboute bien. Or, se faire bien rebouter par un rebouteur est chose en soi très licite. Quant au décor de l'opération, encore une fois, c'est du *per accidens* et nous y arrivons.

3° Voilà qui devient plus scabreux. La plus honnête opération tombe sous l'interdiction de la morale quand il y a des raisons majeures de ne point se la permettre. La chose en soi moralement *indifférente* peut devenir par circonstances moralement mauvaise. Rappelez-vous ce qu'en disent nos moralistes quand ils parlent de la moralité tirée des circonstances *(quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando)*, au traité des Actes humains.

Or, deux circonstances fort périlleuses interviennent dans votre cas, et peuvent fort bien modifier, en sens mauvais, la moralité, en soi indifférente.

Premièrement : le péril de consentement, de participation *intentionnelle* à un acte de superstition. La chose n'est pas claire. Les gens peu instruits n'en voient pas si long que nous. L'absence d'explication naturelle les mène tout droit et tout de suite à la persuasion d'une intervention préternaturelle. Heureux encore quand les *adjuncta* sont *pieux* et autorisent à penser que le Bon Dieu ou les saints sont en cause. Le péché de superstition au moins est évité. Mais, pour l'ordinaire, cette supposition n'est point acceptable. Reste donc pour eux l'intervention diabolique comme seule admissible. Et alors, quoi qu'il en soit objectivement de la réalité, ils croient que le diable est là; ils y vont quand même, et dans l'intention de leur volonté ils participent réellement à un acte de superstition. Heureux alors ceux qui, par ignorance invincible, peuvent se former la conscience et éviter le péché en se disant qu'après tout la fin justifie les moyens et en évitant de consentir directement à la superstition.

Que si vous hésitiez à les croire coupables, parce que *en fait* l'intervention diabolique est douteuse, nous vous rappellerions le principe de morale bien connu, à savoir que le péché est dans la volonté et tel que la volonté croit le commettre, quoi qu'il en soit de la vérité objective des faits. Conscience erronée tant que vous voudrez; mais conscience coupable tout de même. C'est classique.

Autre danger, du côté des prêtres et personnes pieuses surtout, celui-là : le scandale. La fréquentation du rebouteur *in casu* peut être pour ceux qui en sont témoins une occasion de péché, c'est-à-dire une occasion d'en faire autant, de se prêter à des jugements et à des actes qui sont péchés de superstition, tant que la conscience n'est pas formée *in dubio* de manière à avoir la certitude pratique *de licito*.

A ceci on peut dire que précisément le reboutage de personnes distinguées est de nature à impressionner favorablement les témoins, et que le peuple, voyant des prêtres chez le rebouteur, ne sera plus autant porté à croire que le diable est dans l'affaire.

Tant mieux, s'il en est ainsi ! C'est à voir, et dans notre conclusion nous avons eu le soin de ménager cette solution possible en disant, pour les deux périls, qu'il y avait lieu d'étudier, suivant les circonstances, dans quelle mesure ils étaient *prochains* et *graves*.

Mais nous avons peine à croire que le *populo* saute d'emblée sur cette interprétation charmante de l'attitude des prêtres et autres gens « très bien » qui vont subir le reboutage, formules magiques y comprises. Le *populo* pensera ordinairement, sans le dire — et en le disant à l'occasion — que le diable après tout n'est pas si mauvais garcon, que les prêtres n'ont pas tant de scrupule à s'en approcher..., qu'on peut bien faire comme eux. Les âmes timorées se formeront peut-être la conscience par principe réflexe *ex auctoritate* en se disant que cela doit être permis puisque le clergé se le permet ; ce serait pour le mieux. Mais nous doutons fort que ce soit là la disposition d'esprit et le raisonnement de tout le monde. Nous craignons fort que l'exemple donné ne soit scandale et cause de péchés formels de superstition pour ceux qui en sont les témoins.

A vous maintenant d'appliquer tout ceci aux circonstances *locales* du cas proposé.

S'il y a doute, et si les prêtres fréquentent la maison du magicien-rebouteur, le mieux à notre avis serait de publier bien haut devant les paroissiens qu'il n'y a aucun mal à le faire et que ce mode de guérison, bien qu'extraordinaire, n'est point, pour les gens sérieux savants, un mode de guérison diabolique, malgré les simagrées saugrenues du rebouteur, simagrées qu'il faudra stigmatiser au moins comme absurdes et parfaitement